

Information destinée aux patients

Lisez attentivement la notice d'emballage. Vous y trouverez tous les renseignements importants concernant le médicament. Ce médicament vous a été prescrit par votre médecin ou vous a été remis sans ordonnance par le pharmacien ou le droguiste. Pour en tirer le meilleur bénéfice, veuillez l'utiliser conformément à la notice d'emballage ou, le cas échéant, aux indications du médecin ou du pharmacien. Conservez cette notice d'emballage pour pouvoir la relire plus tard si nécessaire.

Liv. 52, comprimés, médicament ayurvédique

Qu'est-ce que le Liv. 52 et quand doit-il être utilisé?

Liv. 52 est un remède appartenant à la médecine ayurvédique. Son emploi est indiqué pour combattre les troubles accompagnant les maladies du foie, tels que la sensation de plénitude et les ballonnements, ainsi que la perte de l'appétit au cours de la convalescence ou en cas de chimiothérapie.

De quoi faut-il tenir compte en dehors du traitement?

Les maux d'estomac qui sont ressentis comme des douleurs ou des impressions de douleurs, à divers endroits, et qui sont liés ou pas avec un sentiment de malaise, doivent être signalés au médecin. Rappelez-vous que les excitants, comme le café, l'alcool, la nicotine, ainsi que certains médicaments contre les douleurs et les rhumatismes, peuvent provoquer des maux d'estomac.

Quand Liv. 52 ne doit-il pas être pris?

Ce remède ne doit pas être utilisé chez les enfants, ni en présence de perturbations du métabolisme du fer (maladie de stockage du fer). Le médecin doit être consulté en cas de prise prolongée. Veuillez informer votre médecin, votre pharmacien ou votre droguiste, si vous souffrez d'une autre maladie, vous êtes allergique, vous prenez déjà d'autres médicaments en usage interne ou externe (même en automédication).

Liv. 52 peut-il être pris pendant la grossesse ou l'allaitement?

Sur la base des expériences faites à ce jour, aucun risque pour l'enfant n'est connu si le médicament est utilisé conformément à l'usage auquel il est destiné. Toutefois, aucune étude scientifique systématique n'a été effectuée. Par mesure de précaution, vous devriez renoncer si possible à prendre des médicaments durant la grossesse et l'allaitement, ou demander l'avis du médecin, du pharmacien ou du droguiste.

Comment utiliser Liv. 52?

Sauf prescription contraire du médecin, les adultes prennent 2 à 4 comprimés 3 fois par jour avant les repas, avec un peu de liquide, sans mâcher.

Veuillez vous conformer au dosage figurant sur la notice d'emballage ou prescrit par votre médecin. Si vous estimez que l'efficacité du médicament est trop faible ou au contraire trop forte, veuillez vous adresser à votre médecin, à votre pharmacien ou à votre droguiste.

Quels effets secondaires Liv. 52 peut-il provoquer?



La prise de Liv. 52 peut provoquer les effets secondaires suivants: On a observé dans de rares cas des selles plus fréquentes. Si vous remarquez d'autres effets secondaires, veuillez en informer votre médecin ou votre pharmacien.

A quoi faut-il encore faire attention?

Le médicament ne doit pas être utilisé au-delà de la date figurant après la mention «Exp» sur le récipient.

Garder les médicament hors de portée des enfants.

Conserver à température ambiante (15–25 °C).

Pour de plus amples renseignements, consultez votre médecin, votre pharmacien ou votre droguiste.

Que contient Liv. 52?

1 comprimé contient:

Capparis spinosae radicis pulvis 65 mg; Cichorii intybi seminis pulvis 65 mg; Solani nigri plantae totae pulvis 32 mg; Cassiae occidentalis seminis pulvis 16 mg; Terminaliae arjunae corticis pulvis 32 mg; Millefolii herbae pulvis 16 mg; Tamaricis gallicae plantae totae pulvis 16 mg; Ferri oxidum «Ferrum bhasma» 33mg;. Cette préparation contient en outre des excipients.

Numéro d'autorisation

45682 (Swissmedic)

Où obtenez-vous Liv. 52? Quels sont les emballages à disposition sur le marché?

En pharmacie et en droguerie, sans ordonnance médicale.

Emballage de 100 comprimés.

Titulaire de l'autorisation

ebi-pharm ag, Lindachstrasse 8c, 3038 Kirchlintach

Cette notice d'emballage a été vérifiée pour la dernière fois en octobre 2006 par l'autorité de contrôle des médicaments (Swissmedic).

